

Le label « commune économe en eau »



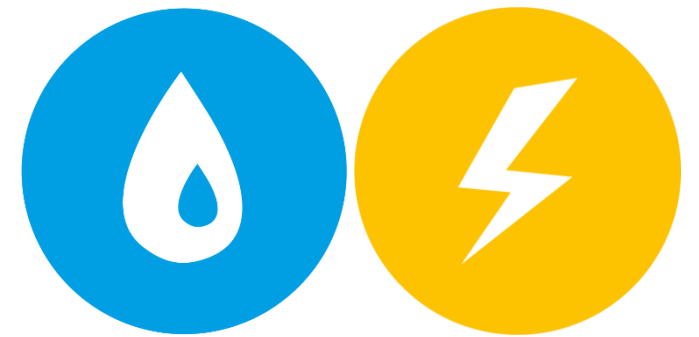
Web conférence « Economies d'eau au sein du patrimoine des collectivités »
15 mars 2023



Qui sommes-nous ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat
est **une association reconnue d'intérêt
général** ayant pour but :

- ✓ D'aider les différents publics à connaître et agir sur leur consommation d'eau et d'énergie
- ✓ D'accompagner l'émergence de projets sur les économies d'énergie et d'eau et les énergies renouvelables



Accompagnement des collectivités



- Accompagnement des communes dans la gestion de leurs bâtiments
- Suivi et analyse des consommations
- Ateliers pratiques pour les agents des collectivités



Territoire d'action et enjeux

19 communes de la Métropole de Montpellier

130 000 habitants (hors ville de Montpellier)

Budget eau : 570 000 € en 2022 (hors ville de Montpellier) pour
250 000 m³

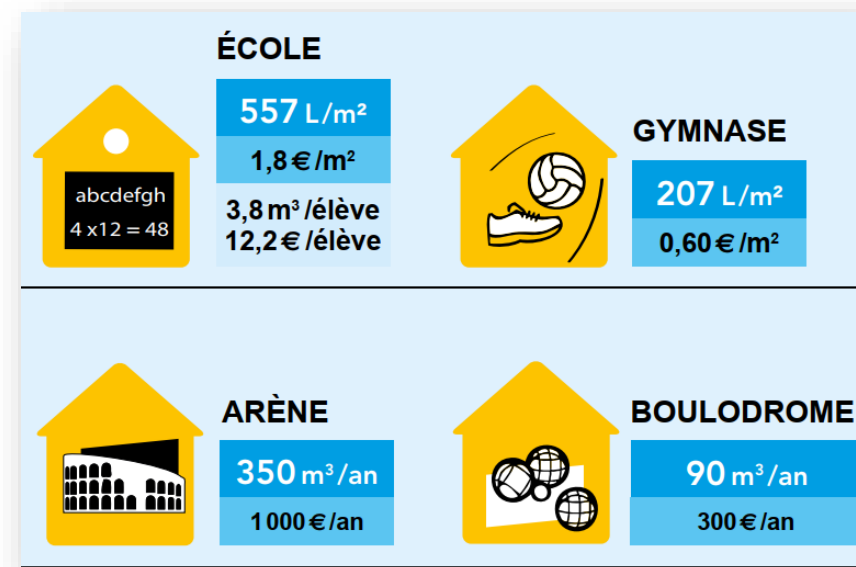
Historique conseil « eau » à l'ALEC

- Accompagnement → suivi des consommations Energie et Eau des communes

2016 : début du projet Aquametro

- Base de données des consommations d'eau (patrimoine communal et métropolitain)
- Équipements pour les bâtiments de 4 communes
- Grand public et particuliers : conseil, sensibilisations

2021 : Lancement du label



Lancement du label « commune économe en eau »



Lancement Mars 2021



Inspiré du Label du SMETA



Participation de l'ALEC au comité d'agrément
en tant qu'expert des économies d'eau

Fonctionnement du Label

- **La Charte d'engagement → signée par les communes**

objectifs généraux, principales orientations de la démarche.

- **Le règlement principal**

- ✓ Précise les conditions d'attribution du label, les engagements et obligations des participants
- ✓ Définit les modalités d'utilisation du visuel et de la communication qui s'y rapporte

Un référentiel de près de 50 actions

Equiper



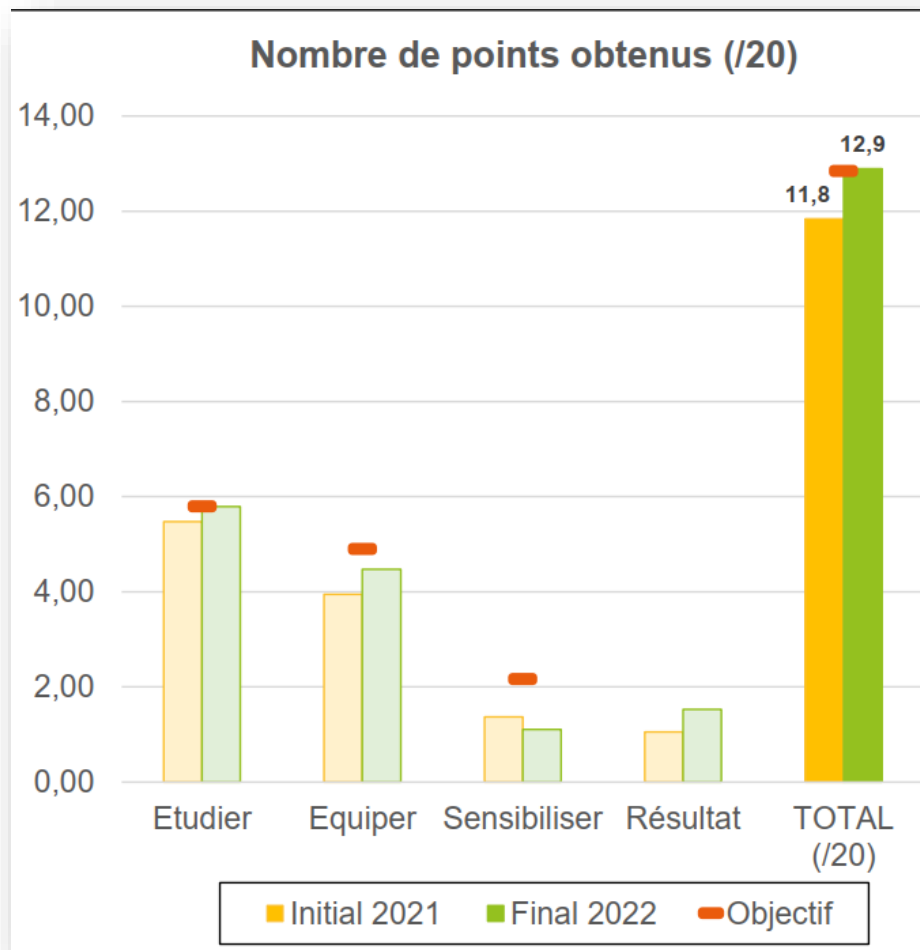
Sensibiliser



Etudier



Fonctionnement du Label



- **Le référentiel technique**

- ✓ Grille de plus de 50 actions
- ✓ Auto-évaluation des communes sur chaque action
- ✓ Définition d'objectifs/plan d'action

- **Le comité d'agrément : attribue le label**

Une dizaine de membre, experts locaux du domaine de l'eau (Régie des eaux, Métropole, syndicat de bassin versant, Département, Région etc.)



Moyens mobilisés

Temps de travail (2022)

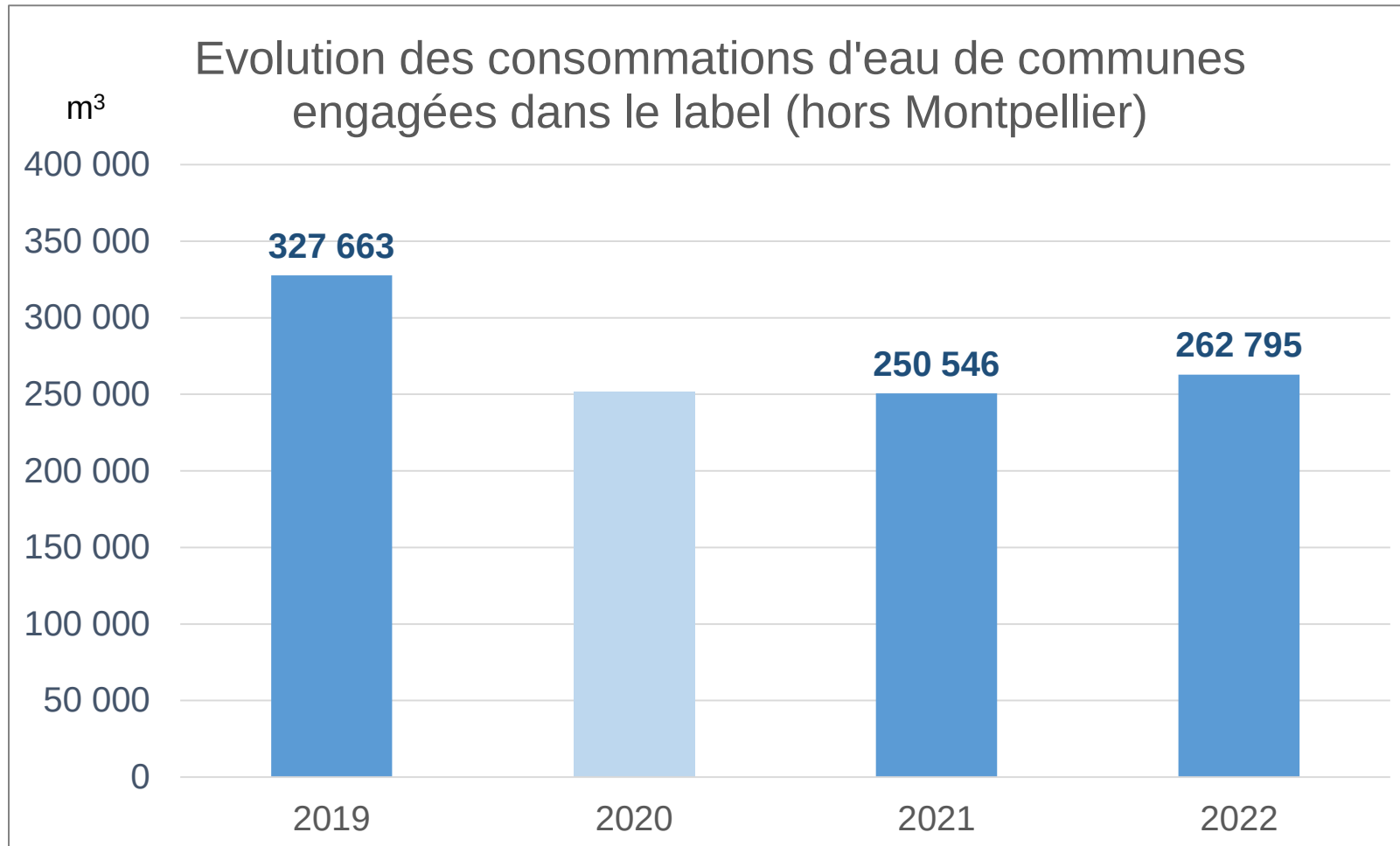
- ✓ 2 conseillères « eau » : 300 jours/an
- ✓ Support (gestion de projet, communication...) : 50 jours

Budget :

- ✓ Création du logo (graphiste) : 1 800 €
- ✓ Kits de communication pour les communes labellisées : 250 €/commune
- ✓ Cérémonies de lancement et de labellisation : 700 €

Financement actuel : Métropole, Région, communes adhérentes

Résultats



-20 % de consommation entre 2019 et 2022

Animation : permet de dynamiser les communes sur ce thème

Végétalisation en cours

Merci pour votre attention

